

# REJET DE PRELEVEMENT 2014

## SOMMAIRE

1 REJET DE PRELEVEMENT SEPA EN 2014	1
2 QUELS REJETS SONT CONCERNES ?	1
3 COMMENT LES PRENDRE EN COMPTE ?	2

## OBJET

Cette fiche concerne les éventuels rejets de prélèvement au format SEPA après basculement sur l'exercice 2014.

## 1 REJET DE PRÉLÈVEMENT SEPA EN 2014

Lors de l'envoi d'un fichier de prélèvements SEPA, il est possible d'avoir des REJETS notifiés par la trésorerie grâce à des papillons individuels qui précisent bien pour chaque débiteur la date de rejet par rapport à la date d'échéance ou la date de règlement.

Ils sont de 2 ordres :

- soit des REJETS avant la date de règlement dits rejets AVANT DDR., c'est-à-dire que leur date est au plus tard la veille de la date de l'échéance, la date de règlement est la date d'échéance, mais aussi la date interbancaire de règlement.
- soit des REJETS APRES DDR, c'est-à-dire le jour même de la DDR et les jours suivants, dates considérées comme des dates après date de règlement.
- Exemple: si la date d'échéance est le 30/01, alors une date AVANT DDR est le 29/01 au plus tard, une date APRES DDR est le 30/01 et les jours suivants cette date.

## 2 QUELS REJETS SONT CONCERNÉS ?

En 2014, on enregistre tous les rejets, c'est-à-dire les rejets AVANT DDR et les rejets APRES DDR. (en 2013, seuls les rejets AVANT DDR étaient enregistrés).

En 2014, on enregistre les rejets de tous les prélèvements, qu'il s'agisse de prélèvement d'avance ou de prélèvement d'ajustement.

### IMPORTANT :

Le rejet ne peut porter que sur le prélèvement courant.

### 3 COMMENT LES PRENDRE EN COMPTE ?

#### 1 Dans Prélèvements automatiques/Suivi/Historiques/Prélèvements :

- dans l'historique des prélèvements, noter dans la colonne de gauche Rejet\_sur la ligne du Débiteur concerné en activant la fenêtre Enregistre/annuler un rejet :
- ou AV pour prélèvement rejeté avant DDR,
- ou AP pour prélèvement rejeté après DDR.
- si la colonne est vide, le prélèvement est non rejeté.

**PRELEVEMENTS-EFFECTUES¶**

ETABLISSEMENT:00000004--COLLEGE-JACQUES-PREVERT¶  
 ECHEANCE.....: → 15/02/14--Avance¶

I	Débiteur	Montant	Titulaire	N° de compte	Domiciliation	RUM	
	00000A - Michellet Corinne	35.00	Michellet Corinne	FR76 0000 0000 0000 0000 0978	AAAAAAA	++FR76ESD12345620140915SRH0000A	
AV	00001B - Raymond André	50.00	Raymond Jeanne	FR76 0000 0000 9700 0000 0000 0978	BBBBBBBXXX	FR76ESD12345620131001SRH00001B	
AP	00002C - Colin Renée	40.00	M-et Mme Colin Yves	FR76 0000 0000 9700 0000 0000 0978	CCCCCCCXXX	FR76ESD12345620140115SRH00002C	
→ → → Total: →		125.00	→ → →	→ → →	→ → →	→ → →	(1) «AV» - si le prélèvement a été rejeté avant la date de règlement¶ «AP» - si le prélèvement a été rejeté après la date de règlement¶

- Choix possible sur le type de Rejet
  - ou « AVANT DDR » pour Rejet AVANT date de règlement
  - ou « APRES DDR » pour Rejet APRES date de règlement

Copie écran

- Il n'est possible de faire cette opération que pour les prélèvements du prélèvement courant (dans l'exemple celui du 15/01/14), on ne peut plus enregistrer de rejet pour le prélèvement précédent.

- **Remarque**  
Le choix AVANT DDR ou APRES DDR a des conséquences sur les formats de fichiers, il faut donc être vigilant quand on renseigne cette information.

Exemple :

Un prélèvement rejeté AVANT DDR dans un fichier de prélèvement de type FRST restera un prélèvement de type FRST au prochain prélèvement.

- Le rejet peut porter sur :
  - un prélèvement d'avance
  - un prélèvement d'ajustement

2

Si REJET de prélèvement d'avance, il y a annulation de l'avance.

- Diminution du montant de l'avance du débiteur pour le montant du prélèvement rejeté.
- Dans la fiche Débiteurs, dans l'onglet Opérations, la colonne Rejet est notée Oui.
- L'historique des opérations est le suivant :

Copie écran

```

"
                                DEBITEURSo:HISTORIQUE-DES-OPERATIONS¶
¶
Etablissemento:000000A-- COLLEGE-JACQUES-PREVERT¶
Débiteuro:00000A--MARTIN-Jean¶
¶
Prélèvements¶
    
```

Echéance	Montant	Rejet
15.01.06	120.00	⊘
15.02.06	120.00	⊘
15.03.06	120.00	⊘
15.04.06	(120.00)	Oui
<b>Total</b>	<del>480.00</del> 360.00	⊘

```

¶
    
```

Le montant des prélèvements d'avance rejetés est noté entre parenthèses et le total ne prend pas en compte les prélèvements d'avance rejetés.

- Génération automatique de l'écriture débit c/4191 par le crédit du c/5116 avec la référence « Prélèvement d'avance rejeté ».
- Message « Rejet enregistré : l'avance correspondante a été annulée ».
- **Cas particulier** : l'avance du débiteur est inférieure au montant du prélèvement rejeté, l'annulation est non effectuée.  
Affichage du message : « Rejet enregistré, cependant l'avance correspondante a déjà été utilisée : son annulation automatique est impossible. »  
Cette situation est possible si le solde des avances a été effectué entre le prélèvement d'avance et l'enregistrement du rejet.  
Conseil Métier : Attendre d'avoir traité les rejets pour lancer le Solde des avances.
- **EN BUDGET ANNEXE.**  
Génération de 2 écritures l'une dans le budget annexe (4191 à 185) et l'autre dans l'établissement support (185 à 5116).

3

**Si REJET de prélèvement d'ajustement, il y a génération d'une nouvelle créance**

- Dans les paramètres établissement/onglet prélèvement/comptes de prélèvement – rejet, le compte de rejet devra avoir été saisi (c/5117 ou l'une de ses subdivisions)
- Génération automatique d'une nouvelle créance au c/5117 (ou c/5117 subdivisé)
- La référence est « Prélèvement rejeté »
- Message : « Rejet enregistré : la créance correspondante a été générée : n° de la créance générée »
- Cette créance ne sera pas soumise à prélèvement automatique
- EN BUDGET ANNEXE.
- La créance est générée au compte 5117 de l'établissement support.

4

**Possibilité de modifier le REJET.**

- Passer de 'AVANT DDR' à 'APRES DDR' et vice versa.

5

**Possibilité d'annuler un REJET.**

- Le traitement sera différent suivant le type de prélèvement sur lequel il portait (avance ou ajustement).

**Annulation d'un rejet d'un prélèvement d'avance.**

- L'avance supprimée est restituée, donc il y a augmentation de l'avance du Débiteur.
  - Génération d'une écriture négative d'annulation de rejet d'avance du c/4191 au c/5116.
  - Référence : « Annulation rejet prélèvement d'avance »
  - Message : « Annulation enregistrée : l'avance correspondante a été restituée »
  - EN BUDGET ANNEXE
- Génération de 2 écritures négatives, l'une dans le budget annexe (4191 à 185) et l'autre dans l'établissement support (185 à 5116).

**Annulation d'un rejet d'un prélèvement d'ajustement.**

- La créance qui avait été générée au c/5117 est supprimée,
- Message : « Annulation du rejet enregistré : la créance correspondante a été supprimée ».
- Si entre-temps, la créance générée par le rejet est soldée, alors le message suivant s'affiche : « La créance correspondant au rejet est soldée : sa suppression est impossible ».
- EN BUDGET ANNEXE.
- La créance susceptible d'être supprimée est la créance générée au compte 5117 de l'établissement support.